

## Compte rendu – Session de travail du mardi 21 septembre 2021

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 21 septembre 2021 en présence des journalistes par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : M. François Belisle, Mme Ginette Bellemare, Mme Maryse Bellemare, M. Dany Carpentier, M. Michel Cormier, M. Daniel Cournoyer, M. Claude Ferron, M. Pierre-Luc Fortin, M. Jean Lamarche, Mme Mariannick Mercure, M. Pierre Montreuil, Mme Valérie Renaud-Martin, M. Denis Roy, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

## Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 7 septembre 2021

<b>Sujet</b>	M. Denis Roy souligne qu'au point 5. Tour de tables des présidentes et présidents des comités, il manque le mot « air » dans le résumé de la réunion du Comité sur la culture, les loisirs et la vie communautaire. Le compte rendu sera modifié en conséquence.
<b>Décision :</b> Modifier le compte rendu de la session de travail du 7 septembre 2021.	
<b>Responsable de l'exécution :</b> Direction du greffe, gestion des documents et archives.	
<b>Échéancier / suivi :</b> s. o.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :</b> s. o.	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b> s. o.	

## Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

### Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 2, 5, 10, 20, 22, 27, 49, 50, 64 et 68.

Plus précisément, au point 2, Mme Ginette Bellemare informe ses collègues des inquiétudes soulevées par des résidents et des commençants de son district au sujet du dépôt de l'avis de motion concernant le règlement interdisant l'utilisation de certains pesticides à usage esthétique. Mme Mariannick Mercure précise que le règlement n'est pas encore rédigé et que les délais sont longs afin que le nouveau conseil puisse tenir compte des préoccupations des citoyens, les consulter, les informer et s'appuyer sur des études scientifiques.

Au point 5, M. Dany Carpentier demande s'il y aura une priorité de réservation pour les glaces du Colisée Vidéotron. Mme Sophie Desfossés répond qu'il n'est pas question de priorisation, mais bien de tarification et que les réservations seront gérées comme dans tous les autres arénas, c'est-à-dire en optimisant les heures de glace pour être le plus équitable possible. M. Claude Ferron demande quant à lui la durée de l'entente conclue avec les Lions. Mme Desfossés répond qu'il s'agit d'une entente de cinq ans, renouvelable pour cinq années supplémentaires.

Au point 10, Mme Ginette Bellemare demande si à l'Annexe 2, tout ce qui concernait les habitations a été retiré. M. Robert Dussault répond que pour le secteur en question, les nouveaux outils d'urbanisme reconduiront les dispositions du règlement de 2010, chapitre 26. M<sup>e</sup> Stéphanie Tremblay annonce qu'à la séance publique, elle devra énumérer les grandes modifications (une vingtaine) des points 9 et 10 de l'ordre du jour. Les deux documents ont été déposés sur le site Instances sans papier pour les membres du Conseil. M<sup>e</sup> François Bélisle demande si les termes « écosystème forestier exceptionnel » et « territoire d'intérêt écologique » viennent limiter les possibilités que la Ville intervienne pour protéger des milieux, car peu de milieux sont identifiés à Pointe-du-Lac. M. Dussault répond que les systèmes forestiers exceptionnels sont souvent situés à l'extérieur du périmètre urbain. M<sup>e</sup> Bélisle évoque aussi la protection contre les odeurs agricoles ou industrielles et mentionne que le schéma n'indique pas de périmètre pour limiter ces odeurs. M. Dussault répond que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* impose une distance séparatrice à respecter pour les différents types d'agriculture. Les odeurs industrielles sont quant à elles réglementées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. M<sup>e</sup> Bélisle demande enfin si la Ville va se pencher sur la légifération du bruit des industries près des milieux résidentiels. M. Dussault répond qu'il y a quelques années, un projet de règlement sur les nuisances a déjà été présenté, mais que les membres du Conseil de l'époque avaient décidé de ne pas aller de l'avant. Si le Conseil souhaite se doter d'un tel règlement, il faudra prévoir des sommes au budget afin d'embaucher et de former du personnel.

Au point 20, M. Pierre-Luc Fortin demande si un suivi a été fait à ce sujet. M. Robert Dussault répond que la modification au schéma a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'il s'agit véritablement de petites industries artisanales. M. Claude Ferron demande de quelle façon il sera possible de contrôler ces usages. M. Dussault répond que les usages permis seront décrits de façon précise au zonage et que des inspecteurs s'assureront de la conformité des usages à la suite de l'émission d'un permis de construction pour l'aménagement des locaux.

Au point 22, M. Pierre-Luc Fortin demande quelles sont les démarches qui ont été faites depuis que le point a été retiré de l'ordre du jour de la séance du 17 août 2021. Mme France Cinq-Mars répond que le CIUSSS ne produira pas de rapport de type « approuvé par la Santé publique », mais que s'il laisse le bar ouvert, c'est qu'il se conforme à ses directives. De plus, une vérification a été faite auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation; si le bar respecte les clauses du contrat, il n'est pas possible de retenir la subvention. Dans les prochains contrats qui seront signés, une clause d'engagement au respect des normes de la Direction de la santé publique sera ajoutée.

Au point 27, M. Dany Carpentier demande si un expert en itinérance et en santé psychosociale fera partie du comité aviseur. Mme France Cinq-Mars énonce les critères et les objectifs du programme, notamment accroître l'achalandage commercial, lutter contre la vacance commerciale qui affecte les centres-villes, ainsi que les actions qui se déclinent en quatre axes (aide aux entreprises, aménagements dans le centre-ville, événements de concertation pour la relance et infrastructures et mobiliers permanents). Le comité a été formé en respectant les recommandations du MAMH.

Au point 49, M<sup>e</sup> François Bélisle affirme que la présentation du plan directeur en après-midi et son adoption en soirée sont précipitées. Il ajoute que le tiers des membres du Conseil ne sera pas de retour après les élections du 7 novembre et que si le sujet n'est pas reporté, il demandera le vote à la séance publique. M. Claude Ferron répond que les prémisses du plan directeur ont été présentées à une réunion du Comité sur l'aménagement du territoire. M. Jean Lamarche ajoute que la démarche a été initiée en 2015 et que des discussions pourront avoir lieu après la présentation du plan directeur un peu plus tard durant la session de travail.

Au point 50, M. Claude Ferron demande à quel moment sera déployée la plateforme de consultation citoyenne. Mme Cynthia Simard répond que le libellé de la fiche n'est pas exact puisqu'il s'agit plutôt de la plateforme d'alerte.

Au point 64, M. Dany Carpentier demande si, dans la Politique d'admissibilité, le critère portant sur une politique sur la gestion des conflits d'intérêts est un nouveau critère. Mme Sophie Desfossés répond que c'est le cas et qu'il s'agissait même d'une recommandation du vérificateur général de la Ville, tout comme la vérification des antécédents judiciaires.

	<p>Au point 68, Mme Valérie Renaud-Martin demande si la réalisation de corridors scolaires, c'est l'installation des bollards ou la phase permanente du projet. M. Pierre Montreuil répond que cette année, il s'agit de travaux temporaires. L'an prochain, des plans et devis seront réalisés à la lumière des commentaires positifs et négatifs reçus; les travaux permanents seront réalisés la troisième année.</p>
--	--

**Décision : s. o.**

**Responsable de l'exécution : s. o.**

**Échéancier / suivi : s. o.**

**Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.**

**Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.**

## Points demandés par les élu·es et les élus municipaux

<b>Sujet</b>	<p><b>Plan directeur de revitalisation du centre-ville</b></p> <p>M. Marc-André Godin et Mme Marie-Line Sauvé présentent le Plan directeur de revitalisation du centre-ville, plan basé sur une approche collaborative réunissant la communauté d'affaires du centre-ville. Faisant suite au plan d'action 2015, la nouvelle mouture s'adapte aux nouveaux outils que sont la Vision stratégique 2030, la Politique de développement durable et le plan stratégique d'IDÉTR. M. Godin et Mme Sauvé présentent les grands axes et les orientations du nouveau plan directeur : activités, événements et culture, gouvernance collaborative, accessibilité et mobilité, milieu de vie, vitalité commerciale et d'affaires ainsi qu'aménagements. Ils présentent ensuite quelques exemples d'actions ainsi que quelques exemples d'actions en cours qui cadrent avec le Plan d'action, comme la vélorue sur Saint-François-Xavier, le réaménagement du parc Hertel et la réfection de ruelles en ruelles vertes. L'adoption du plan par le Conseil permettra de maintenir la mobilisation du comité Action centre-ville, de définir des orientations consensuelles pour l'avenir du centre-ville et de mettre en œuvre le plan d'action du présent Plan directeur.</p> <p>Les membres du Conseil prennent ensuite la parole. Même s'ils s'entendent sur la raison d'être du plan, certains se questionnent sur le peu de temps consacré à sa présentation et aux commentaires qui pourraient le bonifier, son adoption rapide à l'aube des élections municipales, les coûts associés aux actions et les outils qui seront nécessaires pour arrimer tous les plans directeurs adoptés par la Ville. M. Pierre-Luc Fortin propose des ajouts qui, selon lui, devraient faire partie intégrante du plan, par exemple, la connectivité avec l'Île Saint-Quentin, la gare avec l'arrivée du TGF et un affichage « ville francophone ». Les fonctionnaires répondent à certaines de ces interrogations, notamment que le Conseil actuel est celui qui a la vision la plus complète du schéma d'aménagement et du plan directeur du centre-ville, qu'il faut avoir une orientation du Conseil en place pour faire travailler des fonctionnaires à la réalisation de ces orientations et que les fonds reçus du gouvernement permettront de mettre en œuvre un certain nombre des actions prévues au plan directeur. Puisque le vote sera demandé à la séance publique, un vote indicatif est tenu; la majorité des membres du Conseil sont en faveur de l'adoption du Plan directeur de revitalisation du centre-ville en intégrant les propositions de M. Fortin à la résolution.</p>
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</b>	

## Tour de table des présidentes et présidents des comités

<b>Sujet</b>	<p>Les présidentes et présidents des comités et des commissions présentent les points importants et les recommandations émanant de leur comité ou commission devant être approuvées par tous les élus.</p> <p><b>Comité sur la culture, les loisirs et la vie communautaire</b> : M. Denis Roy annonce qu'il n'a pas de suivi à faire puisque le Comité n'a pas siégé depuis la dernière session de travail.</p> <p><b>Comité sur le développement social</b> : M. Daniel Cournoyer résume les principaux sujets abordés lors de la dernière réunion du Comité : nouvelle citoyenne membre du Comité, discussion sur la tarification sociale de la STTR, bilan estival du comité pénurie du logement et du comité paritaire social, exploration de la mise en place d'un service d'aide à recherche de logement (SARL) et participation de Communagir à la rédaction du plan d'action en immigration et en développement social (le dépôt du plan d'action en immigration est prévu en mars 2022, celui du plan d'action en développement social en septembre 2022).</p> <p><b>Comité sur le développement durable et l'environnement</b> : Mme Mariannick Mercure informe ses collègues que de nombreux sujets ont été discutés à huis clos (présentations de l'externe) en plus de revenir sur la Politique environnementale et la recommandation du Comité d'inscrire un point à cet effet à l'ordre du jour de la présente séance publique.</p> <p><b>Comité sur les travaux publics et le génie</b> : Mme Valérie Renaud-Martin revient sur le moratoire sur le déneigement des trottoirs. Une possibilité a été évoquée, soit de permettre le déneigement des trottoirs en soufflant la neige sur les terrains des citoyens plutôt que de la transporter. Les impacts budgétaires seront calculés pour présentation au budget 2022.</p>
<b>Décision</b> : s. o.	
<b>Responsable de l'exécution</b> : s. o.	
<b>Échéancier / suivi</b> : s. o.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure</b> : s. o.	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés</b> : s. o.	

## Bilans, résultats de sondage et états de situation

<b>Sujet</b>	Aucun sujet n'est discuté.
<b>Décision</b> : s. o.	
<b>Responsable de l'exécution</b> : s. o.	
<b>Échéancier / suivi</b> : s. o.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure</b> : s. o.	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés</b> : s. o.	